



École Universitaire de Management de l'Université de Lorraine - Nancy
Master Gestion des Ressources Humaines
ARTEM – 90 Rue du Sergent Blandan – 54000 NANCY

CHALLENGE AFOIT 2023

Le rôle de l'OIT dans le maintien d'un travail décent
pendant et après un conflit armé

Sous la supervision de M. Raphaël DALMASSO

JACQUOT Morgane

ZINS Victorien

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
Partie 1 : Le positionnement de l’OIT pour le développement de la paix grâce au travail décent.....	4
Partie 2 : Maintenir un travail décent lors des conflits armés, de l’action à grande échelle à l’intervention ciblée.	6
2.1. Évaluer et anticiper pour faire face aux conséquences du conflit sur le travail.....	6
2.2. Garantir un cadre juridique pour un travail décent, l’OIT auprès des différents acteurs locaux : l’exemple du conflit russo-ukrainien.	7
Partie 3 : Au-delà des crises, le positionnement déterminant de l’OIT dans le maintien de la paix par le développement du travail décent.....	8
3.1. Kosovo : l’enjeu de la reconstruction de l’Etat en période post conflit armé.	8
3.2. Le travail au Kosovo : l’un des enjeux majeurs dans l’effort de stabilisation de la région des Balkans.	9
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE.....	11
SITOGRAFIE	12

INTRODUCTION

Avec l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022, la guerre a ressurgi en Europe, et de ce fait, a généré une mobilisation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), agence spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La guerre, avec ses conséquences, fragilise l'accès à un travail décent pour les populations civiles. Selon les estimations de l'OIT, ce sont 4,8 millions d'emplois qui ont disparus depuis le début du conflit, un chiffre qui pourrait atteindre les 7 millions si la guerre venait à perdurer¹.

Comme l'affirme la Constitution de l'OIT, « *une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base d'une justice sociale* ». Atteindre cette justice sociale passe par le maintien d'un travail décent dans les pays touchés par les conflits et par leur capacité de résilience. Le travail décent « *regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour tous, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes* »². L'OIT rappelle d'ailleurs que le travail décent assure un engagement en faveur de la réconciliation et de la reconstruction pour les populations touchées³. L'accès à un emploi stable et décent participerait non seulement à un revenu aux personnes concernées, mais elle garantirait également « *la liberté, la sécurité, la dignité, l'estime de soi [et] l'espoir* ».

Cette définition souligne l'enjeu que représente le travail en temps de conflit et de crise. Elle en fait une clé de voûte dans la capacité des populations à se relever après le traumatisme que peut représenter un conflit armé. Cependant, les institutions assurant un cadre juridique pour l'emploi peuvent être déstabilisées, voire disparaître en temps de guerre, les Etats ne pouvant garantir à eux-seuls le maintien de ce cadre que ce soit en période de conflit ou lorsque la paix a été obtenue.

L'OIT apparaît donc comme un acteur central dans le maintien du travail décent auprès des populations fragilisées par un conflit armé, et finalement, participe à l'obtention de la paix et à sa sauvegarde. Il devient donc pertinent de s'intéresser à l'action de l'OIT lors des conflits armés, et cela par une approche longitudinale, du déclenchement du conflit à l'acquisition de la paix et de la reconstruction des nations. Le présent dossier cherchera ainsi à répondre à la problématique suivante : comment l'Organisation Internationale du Travail garantit-elle un travail décent lors des guerres, et comment contribue-t-elle à la reconstruction des Etats à l'issue de ces dernières ?

¹11 mai 2022 Note d'information de l'OIT « Effets de la crise en Ukraine sur le monde du travail : premières évaluations ».

²Travail Décent (thème proposé sur le site internet de l'OIT).

³Travail, paix et résilience (rubrique du thème "promotion de l'emploi" sur le site internet de l'OIT).

Pour y répondre, nous reviendrons dans un premier temps sur le rôle qu’occupe l’OIT sur la scène internationale pour maintenir le travail décent et développer la paix. Dans un deuxième temps, et pour illustrer la première partie, nous nous intéresserons aux actions déployées par l’OIT pour maintenir un travail décent lors d’un conflit armé, à travers l’exemple contemporain du conflit russo-ukrainien. Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous reviendrons sur les résultats de l’action de l’OIT avec des exemples de pays ayant connus un conflit armé et pour lesquels l’organisation est intervenue pour garantir un travail décent et promouvoir la paix.

Partie 1 : Le positionnement de l’OIT pour le développement de la paix grâce au travail décent.

Dès sa création en 1919 sous l’égide du Traité de Versailles, l’OIT a été convaincue que la justice sociale et le travail décent sont la clé d’une paix et d’une stabilité durables. Au sortir du conflit, l’objectif de l’OIT visait à surmonter les problèmes sociaux et économiques qui ont conduit à la première guerre mondiale. L’OIT définit également le principe « *Si vis pacem, cole justiciam* (si vous désirez la paix, cultivez la justice) » comme l’un de ses piliers fondateurs⁴, l’OIT s’est assurée de maintenir l’objectif de justice sociale au cœur de ses prérogatives.

En 1944, l’OIT adopte un instrument normatif international important, avec la recommandation n°71 destinée à aider à la création de moyens de subsistance à la sortie d’un conflit. L’action de l’OIT est reconnue en 1969 lorsqu’elle se voit remettre le prix Nobel de la paix pour le rôle qu’elle joue et l’action qu’elle mène pour atteindre l’objectif d’une paix durable.

L’OIT profitera de son 100e anniversaire en 2019 pour rappeler l’idée que le travail décent est essentiel au développement durable, à la lutte contre les inégalités de revenus et à l’élimination de la pauvreté, en prêtant une attention particulière aux zones en proie à des conflits, à des catastrophes naturelles ou à d’autres situations d’urgence humanitaire.

Depuis sa création, la mission portée par l’OIT reste inchangée : « *promouvoir la justice sociale, les droits de l’homme et les droits au travail reconnus internationalement, poursuivant sa mission fondatrice : œuvrer pour la justice sociale qui est indispensable à une paix durable et universelle* ». Encore aujourd’hui et face à l’actualité récente (crise sanitaire, conflit en Ukraine, crise économique au Liban, catastrophe naturelle en Turquie et en Syrie etc.), les notions de justice sociale et de travail décent ne cessent d’être rappelées et mises au centre de l’action de l’OIT.

L’une des notions qui nous semble importante à définir est celle de justice sociale qui est “fondée sur l’égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde”⁵. La

⁴ OIT 2 janvier 2019 *100 ans de lutte pour la justice sociale* (Communiqué de presse de l’OIT).

⁵ OIT 11 mai 2022 *Près de 5 millions d’emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l’agression russe, selon l’OIT* (communiqué de presse de l’OIT).

justice sociale est présentée comme un élément indispensable à l'établissement au maintien de la paix mondiale. La notion couvre des dimensions aussi bien juridiques et politiques que sociales et défend la nécessité d'assurer un environnement propice au développement des droits, de la dignité et de la liberté d'expression de chaque travailleur et à l'autonomie économique sociale et politique.

En juin 2008, l'OIT a adopté sa déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable par laquelle elle rappelle la nécessité de promouvoir la justice sociale pour le travail décent et définit ses quatre piliers : emploi, protection sociale, dialogue social et droits et principes fondamentaux du travail. Ces principes sont repris dans l'objectif 8 du programme de développement durable pour 2030 adopté en 2015 par l'ONU visant le développement et le maintien du travail décent. Présenté comme moteur de croissance, le travail décent vise ainsi à répondre aux aspirations des travailleurs en assurant notamment le développement d'emplois de qualité, une protection sociale pour tous et le respect des droits au travail, l'objectif à terme étant d'assurer un développement économique soutenu, durable et partagé, tout en éradiquant la pauvreté.

En 2017, la recommandation 205, sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, l'OIT vient moderniser son approche en redéfinissant le rôle du travail dans « *la prévention, le redressement, la paix et la résilience dans les situations de crise résultant de conflits et de catastrophes* » (recommandation n°205). Dans sa déclaration, l'OIT s'attache plus spécifiquement à souligner le rôle du travail décent dans le cadre de crises résultant de conflits⁶ ou de catastrophes⁷.

L'OIT a joué un rôle dans la plupart des événements les plus marquants de l'histoire récente (Grandes Guerres, conflits locaux, Apartheid, etc.) pour accompagner les populations lors des crises et participer à la reconstruction des Etats. Si sa mission se concentre aujourd'hui sur la construction d'un cadre éthique et productif, sa mission reste, depuis sa création, la recherche et le maintien d'une paix universelle et durable.

Dans notre étude, nous avons choisi l'exemple de l'Ukraine, du fait de son actualité et des actions mises en place par l'OIT pendant le conflit armé et du Kosovo, qui a connu une guerre jusque dans les années 2000, et pour qui l'OIT a continué ses actions en période post-conflit. L'étude de ces deux exemples nous permet ainsi de comparer deux pays confrontés à des guerres, dont les répercussions sur les populations civiles peuvent être équivalentes en termes de travail décent. Cette comparaison nous permet également de faire un parallèle entre le rôle de l'OIT pendant une crise puis en période post-conflit pour assurer le travail décent et maintenir la paix.

⁶ Selon le dictionnaire Larousse : "*lutte armée, combat entre deux ou plusieurs puissances qui se disputent un droit*".

⁷ Selon la recommandation n°205 : "*la perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quel niveau par suite d'événements dangereux*".

Partie 2 : Maintenir un travail décent lors des conflits armés, de l'action à grande échelle à l'intervention ciblée.

L'OIT s'est donc donnée pour mission d'intervenir globalement et directement auprès des Etats et des différents acteurs faisant face à un conflit armé. Avec la guerre en Ukraine, il faut souligner l'importance des travaux effectués par l'OIT pour mesurer l'impact des conflits sur le travail, et mettre en place des actions directes auprès d'acteurs sur le terrain.

2.1. Évaluer et anticiper pour faire face aux conséquences du conflit sur le travail.

En amont de la mise en œuvre de programmes visant à préserver et promouvoir le travail décent lors des conflits, l'OIT mène d'abord des missions d'analyse et d'évaluation permettant d'identifier les conséquences de la guerre sur le travail. L'objectif est double : chercher à « *approfondir la compréhension des dynamiques de la paix et des conflits et leurs interactions avec les questions liées au travail décent dans le contexte dans lesquels elles sont situés* », et « *expliquer comment les initiatives de l'OIT peuvent contribuer à dessein à la paix et éviter d'exacerber les conflits* »⁸. Un processus de renseignement et de prévision visant donc à anticiper les éventuelles actions de soutien à mener auprès des populations, identifier les acteurs sur lesquels s'appuyer, prévenir les éventuelles déstabilisations économiques et sociales régionales, mais aussi alerter et mobiliser la communauté internationale sur la situation des pays touchés par un conflit.

Dans cette perspective, l'OIT a ainsi publié une note d'information portant sur « *les effets de la crise en Ukraine sur le monde du travail : premières évaluations* ». Les conséquences du conflit ont été évaluées comme la perte massive d'emplois, l'impact sur les réfugiés, la déstabilisation de l'économie dans la région et sur les pays voisins, ou encore les répercussions à l'échelle internationale. Enfin, par cette note l'OIT alerte sur les domaines devant faire l'objet d'une intervention rapide notamment sur les besoins humanitaires, l'appui des mandants de l'OIT sur place, le déploiement d'une aide à l'emploi ciblée, l'aide aux réfugiés pour l'accès au marché du travail officiel, et l'appui au système de protection sociale Ukrainien⁹.

Au-delà de l'étude des conflits, l'OIT se dote d'un arsenal juridique et technique pour intervenir auprès des Etats dans la préservation et la promotion du travail décent. La R205 oriente l'action de l'OIT par ses principes directeurs et l'énumération des approches stratégiques sous le respect du droit international et local. Ces approches portent sur le soutien aux Etats, la préservation des structures juridiques du travail, ou encore sur l'aide aux acteurs locaux du travail. De manière plus pratique, et pour reprendre la « théorie du changement » proposée par l'OIT, ce travail global permet à l'analyse des conflits et à la programmation qui en découle de contribuer à la paix par trois processus :

⁸ CSPR, Interpeace 19 mars 2021 *Analyse de la paix et des conflits : orientations pour la programmation par l'OIT dans des contextes de fragilité et de conflit*, OIT, 54 p.

⁹ OIT 11 mai 2022 *Près de 5 millions d'emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l'agression russe, selon l'OIT (communiqué de presse de l'OIT)*.

- Par l'amélioration des opportunités économiques grâce à des emplois décents pour les populations à risque.
- Par le renforcement des relations économiques et des contacts entre groupes en conflit et/ou jeunes à risque.
- Par la promotion des droits fondamentaux au travail et le renforcement des mécanismes de participation pour le dialogue social et la résolution des conflits.

L'intervention de l'OIT pour maintenir et promouvoir le travail décent lors des conflits passe donc par différentes phases, de l'analyse globale à la programmation d'actions directes et indirectes. Des actions de différentes natures et auprès de multiples acteurs permettant de relayer les objectifs et prétentions de l'Institution.

2.2. Garantir un cadre juridique pour un travail décent, l'OIT auprès des différents acteurs locaux : l'exemple du conflit russo-ukrainien.

Depuis février 2022, le conflit russo-ukrainien est l'exemple de la mise en péril du travail décent dans toute une région. La société ukrainienne s'est vue bouleversée et l'impact sur le travail a été majeur. Par le conflit, des populations ont été déplacées tout comme les entreprises et industries situées en zone de guerre. Les pertes d'emplois ont été massives et le cadre juridique s'est adapté à l'économie de guerre imposée, comme l'illustre la signature le 17 août 2022 de la loi ukrainienne privant les travailleurs des entreprises de moins de 250 salariés des droits à la protection du travail et à la négociation collective¹⁰.

Par ses principes directeurs, ses approches stratégiques et ses travaux de programmation, l'action de l'OIT repose en grande partie sur les acteurs locaux. Les acteurs peuvent d'abord être perçus comme des relais et doivent être appuyés et formés pour le maintien d'un travail décent. Dans le cas de l'Ukraine, les syndicats de salariés et les fédérations d'employeurs font partie de ces acteurs, qu'ils soient ukrainiens ou voisins de l'Ukraine^{11 12}. L'OIT apporte ainsi une aide dans les activités de ces organisations civiles, qu'elle soit financière, technique ou matérielle. L'OIT apporte aussi une aide aux institutions étatiques, avec l'exemple de l'appui auprès de l'inspection du travail ukrainienne venant en aide aux entreprises pour poursuivre leurs activités¹³. De manière plus globale, le soutien à la population est central pour maintenir un travail décent mais aussi anticiper la fin du conflit et la période de reconstruction qui doit suivre. Pour cela, l'organisation soutient les programmes de formations professionnelles pour les étudiants ukrainiens¹⁴, et

¹⁰ASKENAZY P. 2022 "En Ukraine, la loi martiale a suspendu des pans entiers du droit du travail et de nouvelles lois ont vocation à durer au-delà du conflit", Le Monde.

¹¹OIT 19 juillet 2022 *Comment des syndicats soutiennent les Ukrainiens (actualités de l'OIT)*.

¹²OIT 24 août 2022 *La Fédération des employeurs d'Ukraine aide les entreprises à se maintenir à flot (actualités de l'OIT)*.

¹³OIT 5 juillet 2022 *L'Ukraine au travail : Comment les inspecteurs du travail soutiennent les employeurs et les travailleurs en Ukraine (actualités de l'OIT)*.

¹⁴OIT 22 septembre 2022 *L'OIT renforce son assistance à l'Ukraine (actualités de l'OIT)*.

promeut la protection des réfugiés de guerre afin de permettre le maintien d'un travail décent et d'assurer un retour dans leur pays¹⁵.

Partie 3 : Au-delà des crises, le positionnement déterminant de l'OIT dans le maintien de la paix par le développement du travail décent.

De par son actualité, aborder le conflit en Ukraine et l'intervention de l'OIT pour y maintenir un travail décent semblait pertinent. Mais il est un autre pays, proche de l'UE, qui a connu l'intervention de l'OIT lors d'un conflit armé et durant la période post-conflit : le Kosovo. L'étude de l'action de l'OIT au Kosovo nous permet de revenir sur le rôle de l'organisation en situation post-conflit.

3.1. Kosovo : l'enjeu de la reconstruction de l'Etat en période post conflit armé.

Depuis la fin de la guerre en 1999, la République du Kosovo est devenue un exemple pour la promotion des mécanismes de construction de la paix et de l'État. A la fin du conflit, près de deux tiers de la population en âge de travailler est sans emploi et d'importants réseaux de travail illégal se développent¹⁶. Par ailleurs, le pays a dû faire face à l'effondrement de ses principaux employeurs et à la suspension de paiement des salaires par les différentes administrations, fortement dégradées après le conflit. Ainsi, depuis plus de 20 ans, la population kosovare fait face à des taux élevés de chômage, notamment pour les femmes et les jeunes, à un taux élevé d'inactivité et de travail informel.

Face à ces enjeux, la communauté internationale est largement intervenue sur le terrain pour garantir la sécurité de la population et soutenir le développement d'un système administratif et judiciaire complet. Présente et active au Kosovo depuis 1999, l'OIT s'est attachée à aborder les difficultés auxquelles la population a dû faire face pour assurer le développement d'un environnement de travail plus stable et favorable.

Concentré sur le développement de l'emploi et de la formation professionnelle, le travail de l'OIT vise également à renforcer l'emploi des populations des plus jeunes, à lutter contre le travail des enfants et à renforcer le dialogue social.

¹⁵OIT 4 octobre 2022 *L'OIT et L'AET unissent leurs forces pour réduire les risques d'exploitation du travail et de traite des êtres humains pour les Ukrainiens qui fuient la guerre* (actualités de l'OIT).

¹⁶OIT 19 octobre 1999 *Le marché du travail au Kosovo est en déliquescence : l'OIT demande un effort de reconstruction à forte intensité d'emplois* (communiqué de presse de l'OIT).

Son action consiste notamment à :

- Développer des politiques sociales et de l'emploi efficaces en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes.
- Renforcer l'inspection du travail, la sécurité et la santé au travail ainsi que le dialogue social.
- Réduire l'emploi informel et le travail non déclaré.
- L'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes, en particulier les pires formes de travail des enfants, et le travail forcé.

Au regard de la situation en Ukraine, le plan d'action mené par l'OIT au Kosovo a suivi les mêmes objectifs et la même logique en se concentrant sur des axes stratégiques pour la préservation du travail décent. Bien que le contexte puisse être différent aujourd'hui, et que l'intensité et le type de conflit s'inscrivent sur une autre échelle, les conséquences du conflit demeurent inchangées sur les populations civiles, les structures administratives des pays et finalement sur le travail. Comme pour l'Ukraine, les actions de la communauté internationale et de l'OIT se sont inscrites sur le long terme en vue de participer à la reconstruction de l'Etat et d'éviter un effondrement national et régional.

3.2. Le travail au Kosovo : l'un des enjeux majeurs dans l'effort de stabilisation de la région des Balkans.

A la fin du conflit, la paix et la reconstruction du Kosovo étaient perçues comme essentielles dans la recherche de paix et de stabilisation de la région des Balkans. L'objectif principal de ce projet était de permettre à la population kosovare, que la guerre avait largement réduite et dont le taux d'emploi était alors le plus faible de l'ex-Yougoslavie, de reconstruire son capital humain et de créer des conditions favorables au développement du travail décent.

L'un des projets majeurs lancé par l'OIT au Kosovo est le projet « Développement des compétences pour la reconstruction et le redressement au Kosovo » en 2001¹⁷. La première phase du projet, de 2001 à 2004, visait la mise en place des institutions étatiques du travail : ministère du travail, service public, instituts de formation etc. La deuxième phase, 2004-2007, visait le développement d'une politique et d'un plan d'action favorisant l'emploi chez les jeunes.

Durant la première phase, la mobilisation de nombreux acteurs internationaux, nationaux et locaux comme le Ministère du Travail et de la Protection Sociale, le National Tripartite et Comité de pilotage du projet, ou encore les conseils régionaux de formation des cadres, ont permis le développement de la politique et des institutions régissant le travail. La seconde phase visait le renforcement des capacités des institutions du travail et des partenaires sociaux en matière de conception, suivi et évaluation des politiques et programmes d'emploi.

¹⁷ OIT 2009 *Project skills development and youth employment in Kosovo (Phases I and II)*, 102 p.

Sur le terrain, l'action menée par l'OIT et ses partenaires visaient notamment :

- Le développement d'un système de formation professionnelle pour les chômeurs et travailleurs adultes.
- Le renforcement des capacités et compétences des institutions du travail en termes de conseil, d'orientation et d'assistance
- Le développement d'un système de développement de l'emploi avec la création d'institutions d'enseignement
- La création de programmes facilitant le passage entre école et emploi (stages, apprentissages, formation en entreprise)

Le projet développé au Kosovo en période post conflit démontre le rôle fondamental de l'OIT dans le développement des politiques pour le travail décent au niveau international et national et de leur mise en œuvre en favorisant les partenariats au niveau local et sur le terrain.

Ce projet élaboré pour le Kosovo suite au conflit est l'exemple des objectifs recherchés par l'OIT dans ses actions auprès des différents acteurs ukrainiens. Des interventions ciblées et planifiées pour maintenir le travail décent et anticiper les suites du conflit, cela en favorisant la paix et permettre la reconstruction du pays, aussi bien sur le plan économique que social. Dans ces deux exemples, l'OIT s'est appuyée sur des acteurs locaux pour mener à bien son programme (institutions nationales, administration, employeurs, inspection du travail ...). Elle a ciblé ses actions sur les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes via des programmes de formations professionnelles, d'apprentissages et d'enseignements pour préserver le travail décent et construire le travail de demain.

CONCLUSION

Par son histoire et son évolution, l'OIT s'est adaptée à la nature des conflits en y apportant des réponses appropriées. Pour cela, l'OIT agit en conformité des traités internationaux et du droit local des pays concernés, mais aussi par les recommandations et documents d'orientation édictés par l'Institution elle-même. Avec la guerre russo-ukrainienne, l'OIT s'est présentée comme un acteur international majeur. L'intensité du conflit et les mesures prises par les pays concernés peuvent néanmoins venir compliquer le travail de l'organisation et à terme impacter les résultats et objectifs recherchés. Enfin, à travers l'exemple du Kosovo, nous comprenons que la préservation de la paix est tout autant un enjeu pour l'OIT que son obtention. Pour assurer le maintien de la paix, l'intervention de l'OIT permet de mobiliser des leviers stratégiques au niveau international et national mais se doit également d'inscrire son action sur le long terme pour assurer la mise en œuvre de ses prérogatives sur le terrain. Dans un contexte de tensions internationales et de réémergence de blocs idéologiques et politiques opposés, les institutions internationales comme l'OIT vont avoir un rôle à jouer dans la médiation géopolitique avec tous les enjeux que cela représente, aussi bien pour le travail dans sa globalité que pour le maintien de la paix dans le monde.

BIBLIOGRAPHIE

ASKENAZY P. 07 décembre 2022 "En Ukraine, la loi martiale a suspendu des pans entiers du droit du travail et de nouvelles lois ont vocation à durer au-delà du conflit", *Le Monde*.

BIT 1 juin 2008 *La transition des jeunes vers le travail décent dans les Balkans occidentaux*, 31 p.

BIT 2012 *Relèvement économique local en situation post-conflit*, 333 p.

CORBANESE V., ROSAS G. 1 mai 2007, *Young people's transition to decent work : evidence from Kosovo : Employment Policy Paper*, 96 p.

CSPR, Interpeace 19 mars 2021 *Analyse de la paix et des conflits : orientations pour la programmation par l'OIT dans des contextes de fragilité et de conflit*, 54 p.

CSPR, DEVINVEST, EMPLOYMENT POLICY DEPARTMENT 17 février 2021 *Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi*, 20 p.

OIT 2015 *Le travail décent et le programme de développement durable à l'horizon 2030*, 27 p.

OIT 2017 *Recommandation n°205 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience*, 28 p.

OIT 11 mai 2022 *Note d'information de l'OIT : effets de la crise en Ukraine sur le monde du travail : premières évaluations*, 11 p.

SITOGRAPHIE

OIT 19 octobre 1999 *Le marché du travail au Kosovo est en Déliauescence : l'OIT demande un effort de reconstruction à forte intensité d'emplois* (communiqué de presse de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_008205/lang--fr/index.htm.

OIT 2 janvier 2019 *100 ans de lutte pour la justice sociale* (Communiqué de presse de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_658095/lang--fr/index.htm

OIT 11 mai 2022 *Près de 5 millions d'emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l'agression russe, selon l'OIT* (communiqué de presse de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_844633/lang--fr/index.htm.

OIT 5 juillet 2022 *L'Ukraine au travail : Comment les inspecteurs du travail soutiennent les employeurs et les travailleurs en Ukraine* (actualités de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_850621/lang--fr/index.htm.

OIT 19 juillet 2022 *Comment des syndicats soutiennent les Ukrainiens* (actualités de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_852176/lang--fr/index.htm.

OIT 24 août 2022 *La Fédération des employeurs d'Ukraine aide les entreprises à se maintenir à flot* (actualités de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_854180/lang--fr/index.htm.

OIT 22 septembre 2022 *L'OIT renforce son assistance à l'Ukraine* (actualités de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_856708/lang--fr/index.htm.

OIT 4 octobre 2022 *L'OIT et l'AET unissent leurs forces pour réduire les risques d'exploitation du travail et de traite des êtres humains pour les Ukrainiens qui fuient la guerre* (actualités de l'OIT), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_857677/lang--fr/index.htm.

Travail Décent (thème proposé sur le site internet de l'OIT), <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>.

Travail, paix et résilience (rubrique du thème "promotion de l'emploi" sur le site internet de l'OIT), <https://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/recovery-and-reconstruction/lang--fr/index.htm>.